

pour mission de former le clergé et un petit groupe sélect de laïcs qui désirent exercer une profession libérale. On y enseignera essentiellement la théologie, la philosophie, les humanités, la médecine et le droit.

Vers le milieu du XIX^e siècle, l'Université McGill offre pour la première fois des cours en sciences naturelles, ouvre une école normale à l'intention des instituteurs du niveau primaire et fait œuvre de pionnier dans l'enseignement des sciences appliquées et du génie. Des changements analogues se produisent dans d'autres universités: Dalhousie à Halifax, Queen's à Kingston et l'Université de Toronto.

Tandis que les établissements de langue anglaise s'orientent surtout vers les études pratiques et scientifiques et la non confessionnalité, on continue, du côté français, d'insister sur les études classiques et la confessionnalité.

Avec le peuplement de quatre provinces de l'Ouest, d'autres structures commencent à surgir. L'exemple des collèges américains qui bénéficient de concessions de terrains donne lieu au Canada à un ferme engagement à l'égard des programmes d'éducation permanente et du service à la communauté. L'Université du Manitoba reçoit sa charte en 1877. En Alberta et en Saskatchewan, les universités provinciales sont créées respectivement en 1908 et en 1909. L'Université de la Colombie-Britannique, bien que dotée d'une charte en 1908, n'ouvrira ses portes qu'en 1915. Au moment où éclate la Première Guerre mondiale, une foule d'universités possèdent déjà leurs caractéristiques propres. Aux facultés traditionnelles de théologie, de droit et de médecine se sont ajoutées des écoles de génie, d'agriculture, de sciences forestières, d'éducation, d'art dentaire et d'économie domestique.

Après la Première Guerre mondiale, on observe une certaine expansion. En 1939, le Canada possède 28 universités, qui s'échelonnent du point de vue de la taille entre l'Université de Toronto, dont les effectifs à plein temps sont d'environ 7,000, et les établissements ayant moins de 1,000 étudiants. A cette époque, on compte à peu près 40,000 étudiants, qui représentent 5 % de la population âgée de 18 à 24 ans.

Une transformation radicale s'amorce après la Seconde Guerre mondiale. Dans le cadre du programme de réadaptation des anciens combattants, 53,000 anciens militaires s'inscrivent à l'université entre 1944 et 1951. On résout le problème immédiat des locaux par la construction de bâtiments temporaires et la création de collèges satellites. Au milieu des années 50, les classes laissées vacantes par les anciens combattants sont

occupées par un nombre croissant de diplômés des écoles secondaires. La demande d'expansion du secteur universitaire se poursuit, et elle devient particulièrement forte dans les années 60, où les effectifs grimpent de 128,600 à 323,000 en 1971-72.

Au début des années 70, les taux de croissance commencent à fléchir, malgré l'accroissement soutenu de la population âgée de 18 à 24 ans. Les étudiants à temps partiel commencent à se multiplier plus rapidement que ceux à plein temps.

Organisation et administration. A part des exceptions mineures, les provinces autorisent la création et définissent les structures des universités par des mesures législatives. Il n'existe pas deux universités semblables au Canada, mais leur structure et leur organisation sont relativement standard.

Les universités ne sont pas toujours des établissements indépendants: elles peuvent être reliées à un établissement mère de plusieurs façons. Une université, ou un collège fédéré, jouit d'une grande autonomie en ce sens qu'elle assume elle-même sa gestion et peut décerner des grades. Toutefois, ce pouvoir de conférer des grades est temporairement suspendu tant que la fédération existe. Certains établissements fédérés renoncent uniquement à une partie de leurs pouvoirs de décerner des grades, conservant le droit, par exemple, de conférer des grades en théologie, mais pas en arts et en sciences.

A l'instar des collèges fédérés, les établissements affiliés assurent leur propre administration, mais ils n'ont pas le pouvoir de décerner des grades. Dans le cas des établissements fédérés et des établissements affiliés, l'université mère se charge d'assurer l'enseignement et de décerner des grades dans toutes les disciplines visées par des ententes de fédération ou d'affiliation.

Les universités et les collèges constituants représentent une autre forme d'organisation. Ces établissements font intégralement partie de l'université mère sur le plan administratif et académique.

La plupart des universités sont d'expression anglaise, traduisant ainsi le profil linguistique du pays. Sur les sept établissements autonomes d'expression française, quatre se trouvent au Québec, et la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario en comptent un chacun. De plus, deux universités de l'Ontario sont bilingues, dispensant l'enseignement à la fois en français et en anglais. D'autres offrent des cours dans une seule langue, mais permettent aux étudiants de présenter leurs travaux, leurs réponses d'examen et leurs